

**Compte rendu des décisions prises lors de la
28^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 30 juin 2017**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du procès-verbal de la 27 séance du Conseil Municipal</u> Le procès-verbal de la 27 séance du Conseil Municipal					
2		<u>Elections Sénatoriales – Désignation des suppléants</u> Procède à l'élection de 9 suppléants en vue des Sénatoriales du 24 septembre 2017					
3	Décide à l'unanimité	<u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u> - d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :					
		Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputat ion Recette
		DEGATS DES EAUX Logement BLANC Sinistre n° 21.17 16/03/2017	3 456,00 €	011/ 33 21	615221	3 456,00 €	7788
		DEGATS DES EAUX Logement NEU Sinistre n° 18.17 09/03/2017	350,00 €	011 / 212	615221	350,00 €	7788
		Total :	3 806,00		Total :	3 806,00 €	
4	Prend acte	<u>Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2017</u> - du retrait d'un poste à l'école maternelle Maud Fontenoy - de la création d'un poste à l'école élémentaire Maud Fontenoy					
5	Décide à l'unanimité	<u>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération MOSELLE JEUNESSE 2017</u> - d'accorder, au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2017, les subventions suivantes :					

		ASSOCIATION	Subvention attribuée
		ABYSS	2 400,00
		Amis boulistes	300,00
		Boxing Club	180,00
		Centre Socioculturel	700,00
		Cercle Nautique	400,00
		CSL Beausoleil	600,00
		Ecole de Golf	600,00
		Espoir aéronautique	150,00
		Football Club Beausoleil Sarreguemines	1 480,00
		Ludothèque	1 700,00
		Lutte	200,00
		Music Dance Connection	880,00
		Sarreguemines Jump	1 000,00
		Tonic Boxe	1 800,00
		Triathlon club	200,00
		TOTAL	12 590,00
		Les crédits sont disponibles au budget primitif 2017, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 5220, article 65742.	
6	Décide sous 2 abstentions	<u>Attribution d'une subvention à la Ludothèque – « Journal Rap'porteur »</u> - d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 6 000 € pour son projet « journal Rap'porteur » Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 sous « animation urbaine » : Chapitre : 65 - Rubrique : 5220 - Article : 65742	
7	Décide à l'unanimité	<u>Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2017</u> - d'attribuer les subventions d'un montant de 25 417 € à l'Association du Foyer Culturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 sous : chapitre : 65, rubrique : 5222, article : 65742	
8	Décide à l'unanimité	<u>Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte des Musées de Sarreguemines</u> d'autoriser Madame Julie KIEFFER, Directrice des musées et Madame Stéphanie RICHARD, régisseuse des collections d'acquérir au nom de la Ville de Sarreguemines, des objets de collection dans le cadre de ventes spécifiques (publiques ou privées). Cette acquisition ne pourra se faire qu'après validation du projet d'achat et définition d'une somme maximale à investir par le Maire ou par l'adjoint délégué à la Culture. <ul style="list-style-type: none"> • dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles • et pour la durée du mandat 	

9	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Règlement des manifestations « Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole » au Jardin des Faïenciers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter le règlement de la manifestation Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole au Jardin des Faïenciers 																												
10	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Engagement de la Ville de Sarreguemines dans la démarche « Commune Nature Zéro Pesticide »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaffirmer l'engagement de la Ville de Sarreguemines dans les démarches zéro pesticide - d'autoriser le Maire à signer la Charte d'Entretien et de Gestion des Espaces Communaux proposée par la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie 																												
11	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Acquisition du terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables – 41, rue Poincaré auprès de Voies Navigables de France (VNF)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder à l'acquisition, auprès de Voies Navigables de France (VNF), de la parcelle cadastrée section 22 n° 167 d'une contenance de 6,71 ares (constituant le terrain d'assiette de la station de traitement des eaux potables de la Ville) sise 41 rue Poincaré pour un montant de 40 000,- €, - d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal, - de solliciter auprès de VNF l'abandon de la créance due au titre de la redevance pour occupation temporaire du domaine public fluvial pour les années 2015, 2016 et 2017, - les crédits nécessaires à cette acquisition (y compris frais d'actes et de notaire), sont à inscrire au budget général 2017 en dépenses comme suit : Chapitre 21 – 8240 – 2138 - 23FO - de faire établir les actes de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère. 																												
12		<p><u>Usage du droit de priorité par la Commune de Sarreguemines relatif à la cession de terrains appartenant à l'Etat sis rue de la Montagne</u></p> <p>Point retiré</p>																												
13	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <p>de céder les lots de terrain à bâtir ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="432 1574 1426 1816"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Superficie</th> <th>Acquéreurs</th> <th>Prix TTC de vente</th> <th>Dont TVA sur la marge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24</td> <td>76</td> <td>176/19</td> <td>697 m²</td> <td>Mme Annette KUHN</td> <td>60 639,00 €</td> <td>7 871,55 €</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>76</td> <td>188/19</td> <td>591 m²</td> <td>M. Gilles FUCHS</td> <td>51 417,00 €</td> <td>6 674,44 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;"><i>Total pour mémoire :</i></td> <td>112 056,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces opérations. 	Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	24	76	176/19	697 m ²	Mme Annette KUHN	60 639,00 €	7 871,55 €	36	76	188/19	591 m ²	M. Gilles FUCHS	51 417,00 €	6 674,44 €	<i>Total pour mémoire :</i>					112 056,00 €	
Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge																								
24	76	176/19	697 m ²	Mme Annette KUHN	60 639,00 €	7 871,55 €																								
36	76	188/19	591 m ²	M. Gilles FUCHS	51 417,00 €	6 674,44 €																								
<i>Total pour mémoire :</i>					112 056,00 €																									
14	<p align="center">Prend acte</p>	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de l'emploi des dépenses imprévues 																												

		C – des demandes de subventions pour les manifestations culturelles 2016 et 2017
15		<u>Divers</u> <i>Néant</i>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire

Céleste LETT